



VILLE DE PARMAIN

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(En exécution de l'article L. 2121-10
du Code Général des Collectivités Territoriales)

Parmain, le vendredi 18 septembre 2026

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Je vous prie de bien vouloir assister à la séance du Conseil municipal qui se réunira en séance ordinaire le :

Jeudi 24 septembre 2026 à 19h15
Salle Louis Lemaire

L'ordre du jour sera le suivant :

- Désignation d'un secrétaire de séance
 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 25 juin 2026
 - Compte-rendu des décisions prises par le maire par délégation de l'assemblée délibérante
1. Installation d'un nouveau conseiller municipal – modification du tableau du conseil municipal
 2. Modification du tableau des indemnités aux élus à la suite de la désignation d'une conseillère municipale déléguée
 3. Remplacement des membres des commissions, syndicats et conseils d'administration
 4. Signature de la convention de mutualisation de l'instruction du droit des sols d'urbanisme, avec la CCVO3F
 5. Bilan d'activité annuel 2025 de la CCVO3F
 6. Bilan d'activité annuel 2025 du SIPIAP
 7. Adhésion de la commune au dispositif départemental « permis citoyen du Val-d'Oise »
 8. Versement d'une aide exceptionnelle de 1 000 € à la Protection civile, via l'AMF, au profit des communes sinistrées
 9. Tarif des accueils de loisirs, de la restauration scolaire et de l'étude surveillée
 10. Approbation du règlement intérieur des accueils de loisirs et du périscolaire

Informations et questions diverses.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Loïc TAILLANTER

Maire de PARMAIN
Vice-Président de la Communauté de Communes
de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts